

était question des salaires jusqu'à concurrence de 2 000 \$. C'est-à-dire l'argent dont les travailleurs ont besoin pour nourrir leurs enfants et payer leur hypothèque.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député d'Edmonton-Nord-Ouest pour un rappel au Règlement.

M. Dorin: Monsieur le Président, je me demandais si c'était un débat sur le discours du trône ou un débat sur le projet de loi C-51 car la gamme des sujets abordés est passablement vaste.

Le président suppléant (M. Paproski): Je crois que le député s'apprêtait à parler du projet de loi.

Comme il est 17 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES — MOTIONS

[Traduction]

LES AUTOCHTONES

LES BESOINS DES JEUNES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 20 mars, de la motion de M. Anawak:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager de prendre, en consultation avec les peuples autochtones, des initiatives spéciales permettant de répondre aux besoins pressants de la jeunesse autochtone sur les plans de l'emploi, de l'éducation et de la santé.

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, c'est un privilège de pouvoir participer à un débat aussi important. Je sais gré à mes collègues de ce côté-ci de la Chambre de nous avoir permis d'examiner cette question en présentant cette motion. Que je sache, aucune question ne hante autant les Canadiens que les problèmes actuels des jeunes autochtones du Canada.

Depuis l'ouverture de ce débat, il y a quelques semaines, j'ai remarqué que le président de la Commission canadienne des droits de la personne, M. Max Yalden, était intervenu dans ce dossier pour ajouter sa voix à la nôtre. À son avis les problèmes des autochtones sont parmi les plus graves et les plus pressants qui existent au Canada. D'ailleurs, il voudrait qu'une commission royale soit instituée pour les étudier.

Il reste à savoir si la création d'une commission royale est opportune dans les circonstances, mais il n'en demeure pas moins que son intervention est un signe de plus que les gens qui s'intéressent à ce dossier ont hâte que

des mesures soient prises. Le gouvernement et nous tous à la Chambre devrions prendre l'opinion de M. Yalden au sérieux.

Par la motion, le député nous demande de trouver des moyens par lesquels le gouvernement du Canada pourrait commencer à s'occuper des problèmes précis des jeunes autochtones. Peut-être devrions-nous réfléchir un moment aux motifs des si nombreux problèmes d'insécurité, de santé et d'emploi des jeunes. Je crois qu'il convient de reconnaître d'entrée de jeu que pour chaque influence positive exercée sur les enfants non autochtones, il y a un vide du côté des enfants autochtones.

Beaucoup de parlementaires ne se rendent pas compte que si les gens de mon âge ont bénéficié du baby-boom qu'a connue la société canadienne, la situation est toute différente au sein des collectivités autochtones. En fait, c'est en ce moment que survient leur baby-boom. Le groupe d'âge le plus important chez les autochtones est celui des 15-25 ans, mais c'est le groupe où l'éducation, l'emploi, les soins de santé et le logement font le plus défaut. Au moment où ils ont le plus grand besoin de nous, nous ne faisons rien pour eux.

Par où pouvons-nous attaquer le problème? Au cours de la dernière décennie, au Manitoba, certains groupes ont pris les grands moyens et sont allés directement rencontrer les gens. Peut-être, dans ce débat, devrions-nous insister davantage sur les aspects positifs et parler des initiatives des gens.

Je peux, par exemple, penser à mon propre travail au sein de la collectivité de Shamattawa, localité très isolée du nord du Manitoba et comptant quelques centaines d'habitants. Là, beaucoup de jeunes reniflaient des émanations d'essence, ce qui posait un grave problème. Grâce à un projet d'intervention, un centre communautaire a été mis sur pied et les enfants se sont aperçus qu'il y avait un endroit où aller et quelque chose d'autre à faire que de se cacher dans la forêt pour se droguer en reniflant de l'essence. De là, d'autres projets d'emploi ont vu le jour et la collectivité est très fière de pouvoir dire qu'elle a bâti sa propre école. Il ne s'agit pas d'un projet dirigé par des gens venus du Sud, mais d'un projet dirigé par les gens de la collectivité même.

Un peu au sud de Shamattawa, il y a Norway House, autre collectivité isolée comptant environ 3 000 habitants. Là, la situation était si critique que les jeunes ont décidé eux-mêmes de créer un conseil de jeunes, le Norway House Youth Council dont le chef est aussi un jeune. Ce conseil compte un comité d'emploi, un comité de l'éducation et un comité de la santé. Le conseil a organisé une conférence sur les jeunes et a invité des